



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3B) – Dossier N°3B/26/0022

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3B/26/0022 du 7 mai 2026, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a autorisé à

la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourg l'exploitation d'un chantier de travaux d'excavation et de terrassements nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment, dénommé « Poste Directeur Sud-Ouest », et situé le long de la route de Niederkorn à Pétange.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 15 mai au 24 juin 2026 inclus).

Pétange, le 13 mai 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,